



**fédération
française
de canoë-kayak**

Informations

du collectif des Conseillers Techniques

Envoyé le 21 décembre 2012 – N°530

VALIDATION DU CQP MONITEUR DE CANOE-KAYAK

Une validation attendue du diplôme :

Les deux options du Certificat de Qualification Professionnelle « moniteur de canoë-kayak », eau calme-eau vive et eau calme-mer¹, ont été validées par la commission professionnelle consultative (CPC) du jeudi 20 décembre 2012. Cette dernière étape décisive sera maintenant suivie d'une étape administrative d'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

A dater de cet enregistrement, la FFCK pourra effectivement mettre en œuvre le CQP dans le cadre de la délégation qui lui est faite par la branche professionnelle du sport et qui est définie dans le règlement du diplôme.

Cette date de mise en œuvre ne peut être connue à l'avance. Cependant, au regard des usages, nous pouvons considérer que la parution pourrait se faire entre avril et septembre 2013. Face à l'enjeu d'une éventuelle mise en œuvre avant l'été, la FFCK doit être en capacité de répondre dès le mois d'avril 2013 aux demandes internes du réseau (organisation du travail avec les CREF) et aux demandes des organismes de formation externes.

La méthode de travail :

La méthode qui va être mobilisée pour préparer la mise en œuvre du diplôme est la suivante :

- Création de 2 groupes de travail, le premier sur le fonctionnement du diplôme, le second sur les contenus de formation ;
- Création des outils de gestion du diplôme ;
- Création d'un guide pour les organisateurs du CQP au sein de la FFCK ;
- Formation des personnes concernées par la mise en œuvre ;
- Validation des différentes étapes par le bureau de la CNEF et par le BEX.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Céline CORTIER : ccortier@ffck.org

¹ Prérogatives identiques à celles des deux options du MFPC, hors raft pour le CQP eau calme – eau vive.